

Lundi 17 septembre 2018

À l'attention des donneurs d'ouvrage municipaux

L'an prochain, pour la saison de pavage qui commence officiellement au 1^{er} avril 2019 d'après le calendrier du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), d'importants changements vont survenir dans le domaine des bitumes. Il est important pour les municipalités ainsi que pour les ingénieurs qui réalisent leurs devis de bien comprendre les impacts de cette réforme.

Depuis quelques années, plusieurs administrations routières nord-américaines dont le MTMDET se sont rendu compte que les essais du système « **Superpave Performance Grading (PG)** » actuel sont peu efficaces pour prévoir la résistance à l'orniérage des enrobés bitumineux. En effet, les bitumes sont de plus en plus polymérisés afin d'améliorer leurs performances et les essais actuels ne prennent pas en compte ces polymères. Le système PG évalue simplement un bitume sur les performances qu'il peut atteindre à des températures limites hautes et basses. Par exemple, un bitume PG 58-34 aura une température en service maximale de 58°C et minimale de -34°C.

Le MTMDET a mis en place l'essai « **MSCR** » pour sa classification des bitumes et il sera officiellement normalisé dans la **norme 4101** à paraître au mois de décembre 2018. Cet essai est déjà en vigueur dans près de la moitié des états américains. La nouvelle nomenclature des bitumes sera similaire à l'ancienne, mais l'on viendra apposer une lettre (S, H, V ou E pour « Standard, Heavy, Very heavy et Extreme ») à côté du grade du bitume afin de déterminer quel type de trafic routier l'enrobé devra supporter. Par exemple, le bitume le plus utilisé au Québec, le PG 58-34, deviendra le PG 58H-34. Le nouveau système MSCR est une amélioration des anciennes méthodes et permettra d'avoir un meilleur pouvoir prédictif de la résistance des enrobés bitumineux aux déformations permanentes.

En tant que donneur d'ouvrage municipal, il est important de réaliser la transition dans vos devis afin d'éviter des problèmes durant la saison 2019. Étant donné que le MTMDET consomme plus de 50% du marché du bitume routier au Québec et qu'il abandonne les bitumes de l'ancienne nomenclature, ceux-ci seront peu ou pas disponibles en 2019. Des retards dans l'exécution des travaux seraient donc possibles si la nouvelle nomenclature n'est pas respectée. De plus, réaliser des changements par addenda aux devis juste avant les travaux pourrait aussi retarder leur exécution.

En dernier lieu, en 2019, il n'y aura plus de prix affichés sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les anciens bitumes. Seulement les grades MSCR seront affichés et il sera donc impossible de respecter la clause d'ajustement des prix du bitume si les anciens bitumes sont spécifiés (à moins qu'une équivalence soit décidée et entendue entre les deux parties).

Afin de faciliter la transition, le MTMDET a réalisé un tableau d'équivalences « anciens bitumes/nouveaux

bitumes » que nous vous recommandons d'utiliser :

Zone climatique	Grades Superpave PG (2018)	Grades PG MSCR (2019)
1	64-28 70-28	64H-28 64E-28
2	58-34 64-34	58H-34 58E-34
3	52-40 58-40	52V-40
1 et 2	58-28 76-28 70-34	58S-28 64E-28 avec $Jnr_{3,2} \leq 0,15 \text{ kPa}^{-1}$ 64E-34 avec $Jnr_{3,2} \leq 0,15 \text{ kPa}^{-1}$

Pour lire un article détaillé rédigé par l'équipe du MTMDET, nous vous invitons à lire la revue Via Bitume de juillet 2018 de la page 8 à 12 que vous trouverez en suivant le lien :

<http://www.viabitume.com/include/pdf/2018/juillet/v13-n2.pdf>

De plus, nous vous invitons à visiter le site de Bitume Québec au www.bitumequebec.ca, à l'onglet « MSCR 2019 » afin de récupérer des addendas à inclure dans vos devis.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le soussigné,

Florian Lafage, directeur technique chez Bitume Québec.

450-922-2618

